

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-013-17446/25/BM

■ Approbation de l'accord de consortium relatif au programme européen "LIFE23-CET-OTTER LIFE" pour l'environnement, le climat et plus particulièrement la rénovation énergétique pour 2025 et 2026
109472

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le programme européen LIFE 2021-2027 est l'instrument financier de la Commission européenne de soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Il est régi par le règlement 2021/783 du Parlement européen et du Conseil établissant un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE), dans le programme de travail pluriannuel 2021-2024 adopté le 9 juillet 2021.

Pour la période 2021-2027, le budget du programme LIFE est doté d'un budget de 5,4 milliards d'euros à l'échelle européenne, répartis en 4 sous-programmes (Nature et Biodiversité - Économie Circulaire et Qualité de Vie - Atténuation du Changement Climatique et Adaptation - Transition Énergétique Propre). Le programme LIFE finance des projets à travers des subventions à l'action.

Par délibération du Conseil de la Métropole n°ATCS-008-14802/23/CM du 12 octobre 2023, la proposition suivante a été adoptée : « est approuvée la faculté pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de répondre aux appels à projets du programme européen LIFE, en tant que chef de file ou partenaire, pendant toute la période de programmation 2021-2027 ».

Dans le cadre de l'appel à projets du 11 mai 2023 publié par la Commission européenne, la Métropole AMP a adhéré en tant que partenaire et bénéficiaire des co-financements européens à la candidature du Projet LIFE23-CET-OTTER LIFE Organisation for a Territorial Trustworthy Energy Renovation (OTTER) – portée par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole Marseillaise (ci-après « ALEC Métropole Marseillaise ») en tant que Chef de file.

L'objectif principal du projet OTTER LIFE est d'augmenter le volume et la qualité des opérations de rénovation énergétique des propriétés privées individuelles et collectives grâce à la création d'un guichet unique au service des clients qui s'appuie à la fois sur une gouvernance intégrée mobilisant toutes les parties prenantes, un processus de décision simplifié et centralisé, et le développement d'une application multifonctionnelle qui accompagne le processus de décision et de mise en œuvre des rénovations énergétiques.

Les impacts attendus, largement chiffrés et décrits ci-après, concernent à la fois l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements, la réduction de la consommation énergétique primaire, et la réduction des émissions de gaz à effets de serre qui en découlent.

Le projet OTTER LIFE a pour objectifs spécifiques de :

- Structurer un service de guichet unique territorial d'accompagnement à la rénovation énergétique des propriétaires privés autour de l'outil numérique LOUTRE version OTTER LIFE et le mettre en œuvre sur le territoire métropolitain et sur celui de l'EuroMétropole de Strasbourg ;
- Renforcer la confiance des usagers en proposant un gestionnaire des prix transparent et en renforçant le rôle de contrôle qualité des professionnels par le service ;
- Simplifier le parcours des usagers en facilitant le phasage des travaux, la mobilisation des copropriétés et l'obtention des financements ;
- Diffuser OTTER LIFE auprès des acteurs de la rénovation énergétique nationaux et européens pour atteindre 7,5 millions d'habitants couverts par le service 5 ans après la fin du projet.

Il se déploiera sur la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP, 1 903 173 habitants pour 3 149,20 km²) et l'Eurométropole de Strasbourg (EMS, 511 552 habitants pour 337,60 km²). Les activités débuteront le 1^{er} novembre 2024 pour une durée de 24 mois, jusqu'au mois d'octobre 2026.

L'ALEC Métropole Marseillaise, chef de file, recevra les financements européens, et reversera aux membres du consortium leur quote-part: Atelier De L'environnement - CPIE Du Pays D'Aix, Agence Du Climat, Le Guichet Des Solutions, Métropole Aix-Marseille Provence, Ville de Marseille, Pouget Consultants.

Pour le programme OTTER LIFE, l'engagement de la Métropole, est à hauteur de 63 541.95 euros (pour un coût prévisionnel du projet de 1 647 683,37 euros) soit 3,87% du coût prévisionnel du projet, pour une durée de 2 ans.

Ce montant concerne la part de salaire d'1/2 ETP d'un agent métropolitain, financé par le fonds européen à hauteur de 95% environ (soit un montant de recettes de 60 364,85 € à percevoir par la Métropole).

LISTE DE PARTENAIRES DU CONSORTIUM	TAUX	MONTANT (euros)
Financement externe		
Agence Locale De L'Energie Et Du Climat De La Métropole Marseillais	95 %	602 656,42
Atelier De L'environnement - CPIE Du Pays D'Aix	95 %	396 386.21
Agence Du Climat, Le Guichet Des Solutions	95 %	339 145,06
Métropole Aix-Marseille Provence	95 %	60 364,85
Ville de Marseille	95 %	82 401,56
Pouget Consultants	95 %	84 345,10
Autofinancement		
Agence Locale De L'Energie Et Du Climat De La Métropole Marseillais	5 %	31 718,76
Atelier De L'environnement - CPIE Du Pays D'Aix	5 %	20 862,43
Agence Du Climat, Le Guichet Des Solutions	5 %	17 849,74
Métropole Aix-Marseille-Provence	5 %	3 177,10
Ville de Marseille	5 %	4 336,92
Pouget Consultants	5 %	4 439,22
TOTAL	100 %	1 647 683,37

La présente délibération vise à approuver d'une part, l'accord de consortium relatif au projet européen LIFE23-CET-OTTER LIFE, et d'autre part, la convention bilatérale avec l'ALEC précisant les obligations, le budget prévisionnel, les co-financements, ainsi que les modalités de comptes rendus et de redistribution de la subvention européenne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° TCM-001-11142/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant approbation du Plan Climat Air Energie Métropolitain ;
- La délibération du Conseil métropolitain ATCS-008-14802/23/CM du 12 octobre 2023, approuvant la possibilité pour la Métropole de répondre aux appels à projets du Programme européen LIFE 2021-2027 ;
- La délibération FBPA-047-17064/24/CM du 5 décembre 2024 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier métropolitain modifié.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la rénovation énergétique de l'habitat est une politique publique prioritaire pour la Métropole ;
- Que le plan climat air énergie métropolitain fixe un objectif de 12 300 rénovations par an ;
- Que l'Europe contribue à ces objectifs par le biais d'appel à projets ;
- Que l'ALEC Marseille Métropole a été retenue pour la mise en œuvre du projet européen LIFE23-CET-OTTER LIFE., en tant que Chef de file ;
- Que la Métropole a souhaité intégrer ce projet en tant que membre du consortium.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Métropole Aix Marseille Provence au consortium du projet européen LIFE23-CET-OTTER LIFE.

Article 2 :

Est approuvé l'accord de consortium ci-annexé.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer l'accord de consortium avec l'ALEC Métropole Marseillaise, l'Atelier De L'environnement - CPIE Du Pays D'Aix, l'Agence Du Climat, Le Guichet Des Solutions, la Ville de Marseille, et Pouget Consultants, ainsi que tout document y afférent.

Article 4 :

Est approuvée la convention bilatérale avec l'ALEC précisant les obligations, le budget prévisionnel, les co-financements, ainsi que les modalités de comptes rendus et de redistribution de la subvention européenne.

Article 5 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer la convention bilatérale avec l'ALEC Métropole marseillaise.

Article 6 :

La recette correspondante sera constatée aux budgets 2025 et 2026, en section de fonctionnement : chapitre 74, nature 74778, fonction 758.

La recette relève de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel », de la sous-politique « Energie » et du programme « Energie » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8ENERG ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transition énergétique et
Valorisation des ressources durables

Laurent SIMON